

TGIRT-EIBJ WASWANIPÌ

UA 26-65, 86-66, 87-63 et 87-64

Procès-verbal de la
DOUZIÈME RENCONTRE

Tenue le 11 juillet 2018, à la salle numéro 233 des Premières Nations Cris à Waswanig



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : **18 AVRIL 2019**

Table de GIRT de Waswanipi

Présences aux rencontres du 11 juillet 2018



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Marcel Happyjack			
Amélie Bécharde		Alexandre Giard	
Félix Guay		Félix Guay	
Yan Bernard		Roch Plusquellec	
Julie Fillion		Francis Perreault	
Valérie Moses	x	Patrick Bourque	
Frédéric Laliberté		Pascal Morissette	
Denis Chiasson		Julie Boilard	
Julie Laberge		Sylvain Maltais	
Jean-Sébastien Roy	x	Derrick Neeposh	
Jean-Claude Villeneuve		Derrick Neeposh	
		Nicolas Lemieux	
		J-Claude Villeneuve	
Mireille Gravel			
Paul Dixon	x		
Johny Cooper			
Sydney Ottereyes	x		
Eli Moore			
Julie Raiche		Steven Mayrand	
Kiril Mugerman			
Pascal Tremblay			
Ryan Trapper			
Louise B. Saganash			
Jonathan Sutherland			

Observateur, invité	Présence
Martin Filion (animateur)	
Johanne Morasse	
Éric Labelle	x
Julien Second	
Stéphane Ouellet	
Marlene Ketchen	x
Mylène Forget	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ WASWANIPi

DOUZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h 15.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.	Sur proposition de M ^{me} Valérie Moses, dûment appuyé par M. Jean-Sébastien Roy, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 février 2018	Le procès-verbal de la rencontre de février 2018 ne peut être adopté, à défaut de la présence d'au moins deux délégués qui ont participé à cette rencontre.	L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 février est reportée à une rencontre ultérieure.
4. Correspondance	<p>Un délégué fait état d'une plainte qui a été déposée par un trappeur, lors de consultations tenues en Abitibi relativement à l'UAF 084-62. L'observateur du MFFP fera des vérifications avec le MERN pour savoir à qui le délégué peut s'adresser concernant cette plainte.</p> <p>L'animateur fait état de la correspondance reçue notamment celle transmise par la ville de Chapais concernant une demande du club quad les Lynx du Nord pour fédérer certains sentiers. Il explique le contexte relatif à cette correspondance.</p> <p>Il fait également état de correspondances concernant des travaux d'exploration minière prévus sur le territoire de la table de GIRT.</p> <p>M. Paul Dixon se joint à la rencontre à 10 h 30.</p>	
5. Grille des enjeux	<p>L'animateur introduit la grille des enjeux. Il mentionne que cette grille ne regroupe que des éléments d'enjeux soulevés par des délégués et adoptés par la table de GIRT. Il explique les codes de couleurs et invite les délégués à adopter les éléments dans les cases en jaune s'ils sont à l'aise avec les suggestions qu'on y retrouve ou proposer autre chose.</p> <p>L'animateur aborde le premier enjeu de la grille, lequel a été soulevé par les BGA et concerne la compétitivité de l'industrie forestière. Une déléguée du groupe des BGA exprime son accord avec le libellé de l'enjeu. Un délégué du groupe des trappeurs, pour sa part, exprime son malaise avec l'enjeu dans son ensemble.</p>	<p>Inscrire un nouvel enjeu à la grille : Équilibre entre les aspects économiques et ceux liés à la nature.</p> <p>L'animateur réactivera le comité technique sur les chemins avec pour mandat de réaliser un plan de gestion des chemins. Il ajoutera M. Paul Dixon sur le comité technique ainsi que M. Jean-Sébastien Roy. Il invitera M. Francis Perreault. Il vérifiera ce qui a été fait au comité technique sur les terres de catégorie II et tentera d'établir un arrimage</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Il considère que l'industrie forestière, soutenue par des intérêts pécuniaires et la recherche du profit, porte un sérieux préjudice à la forêt, à la faune et au mode de vie traditionnel des Cris. Le tourisme subirait également les inconvénients de ce modèle de développement largement conditionné par l'industrie forestière. Selon lui, il y aurait lieu de revoir nos réels besoins respectifs et de rééquilibrer les enjeux environnementaux et économiques. L'animateur apporte une distinction entre le profit et la profitabilité, ce dernier étant mentionné dans le premier besoin et pouvant semer une certaine confusion. Le délégué du groupe des trappeurs exprime son accord avec le besoin légitime des Usines de transformation du bois de pouvoir demeurer en vie. Il exprime néanmoins le caractère destructif des activités industrielles et à certains égards, la mauvaise foi de certains acteurs politiques, allant jusqu'à négliger la mise en œuvre de mesures de protection du caribou forestier pourtant inscrites dans le plan de protection de cette espèce. Il souhaite qu'il y ait un meilleur équilibre entre les différents usages, car pour le moment, il considère cet équilibre inexistant. L'animateur demande si un tel enjeu, soit l'équilibre entre les aspects économiques et ceux liés à la nature, devrait être inscrit dans la grille. Le délégué du groupe des trappeurs exprime son accord et cela semble convenir à l'ensemble des délégués. Une représentante du groupe des BGA mentionne qu'il y a déjà dans la grille certains enjeux fauniques et en lien avec l'environnement. Elle précise qu'il y a donc déjà un certain équilibre. L'idée n'est pas de faire primer certains enjeux sur d'autres, mais chaque élément de la grille doit être pleinement pris en compte. L'animateur demande aux délégués s'ils sont à l'aise avec l'enjeu relatif à la compétitivité de l'industrie forestière tel que libellé. Tous les délégués sont à l'aise et donc, cet enjeu passera du jaune au blanc.</p> <p>L'animateur passe en revue les autres enjeux de la grille. Les délégués expriment leur accord avec ce qui est suggéré dans les cases en jaune concernant l'enjeu sur l'encadrement visuel. Le délégué du groupe des trappeurs mentionne qu'il devrait y avoir eu une évaluation de la faune et des habitats fauniques. Il</p>	<p>entre les deux comités techniques. Il convoquera une rencontre avant novembre.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>mentionne qu'il s'agit de deux choses distinctes. Entre autres, il y aurait lieu de réévaluer l'impact des activités d'aménagement sur la faune et les habitats fauniques à l'échelle des aires de trappe et des sites d'intérêt Cris (1 %). Le délégué a pu observer une dégradation de certains habitats, dont celui de l'orignal, occasionnée par certaines activités d'aménagement forestier. Par exemple, les massifs de bois mature laissés après une récolte ont une superficie beaucoup trop restreinte pour répondre aux besoins d'un groupe de six orignaux. L'animateur rappelle qu'il y a justement un enjeu actuellement en élaboration concernant la conservation des habitats fauniques. Initialement, il s'agissait d'un enjeu concernant uniquement l'orignal. L'animateur suggère d'en faire un enjeu plus large concernant la faune en général. Les délégués expriment leur accord. Cette case passera donc au blanc. Les délégués expriment également leur accord avec les trois moyens suggérés. Le délégué du groupe des trappeurs exprime un certain malaise avec l'idée de faire connaître les sites tels que les frayères, pour assurer leur protection. À son avis, faire connaître un site à protéger aurait pour effet indirect d'attirer davantage d'utilisateurs et provoquerait sa dégradation. Il s'agit pour lui d'un enjeu majeur. L'animateur suggère d'introduire une « zone tampon » ou une bande protectrice autour des sites à protéger, de manière à assurer leur protection sans révéler leur emplacement exact. Cette idée apparaît intéressante pour certains délégués. Il y a toutefois un problème à savoir si la bande protectrice ferait partie intégrante du site à protéger et s'il pourrait néanmoins y avoir des activités d'aménagement forestier. Des dispositions seraient à prévoir de manière à pouvoir réaliser des activités d'aménagement forestier dans la bande protectrice sans que l'emplacement du site à protéger soit révélé. Une déléguée suggère que le site à protéger ne soit connu que du MFFP et qu'il planifie ses activités d'aménagement en fonction des besoins de protection. La solution proposée laisse les délégués songeurs et ne permet pas d'arriver à une solution qui pourrait convenir à tous. L'animateur propose de laisser les moyens en jaune pour le moment, ce qui semble convenir à l'ensemble des délégués.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>L'animateur aborde l'enjeu relatif à la qualité de l'eau et l'intégrité des habitats aquatiques. Concernant les moyens suggérés, le délégué du groupe des trappeurs mentionne que l'information n'est pas encore disponible puisque l'enjeu n'a pas encore été adressé. Les cases resteront en jaune pour le moment.</p> <p>L'animateur aborde l'enjeu de l'accès au territoire. Il mentionne les derniers développements relatifs aux travaux du comité technique régional. Il y a maintenant une cartographie préliminaire disponible et il attendra un signal des délégués avant de poursuivre les travaux. Il reprend les différents éléments reliés à cet enjeu. Le délégué du groupe des trappeurs mentionne qu'il n'y a pas encore de plan de gestion des chemins. Il explique quelques-uns des différents impacts des chemins sur la faune, notamment entre les prédateurs et les proies. Les chemins ont souvent tendance à faciliter les déplacements des prédateurs et à réduire les chances de survie des proies. Il mentionne quelques exemples, dont celui d'un grand lac près duquel des changements majeurs ont été observés dans les comportements de certaines espèces fauniques et dans la dynamique des populations. L'animateur demande au délégué s'il souhaite faire partie du comité technique. Le délégué accepte l'invitation. Il souhaite que les différents intervenants, dont les BGA, comprennent bien les impacts du développement du réseau routier sur la faune. Il y a donc une volonté de réactiver le comité technique sur les chemins multiusages et d'adresser la problématique discutée précédemment. Le comité technique regroupera les tables de GIRT Waswanipi et de Lebel-sur-Quévillon. Un délégué demande si le comité n'était pas déjà actif et s'il n'y aurait pas déjà d'autres groupes de travail à l'œuvre pour traiter de cet enjeu. L'observateur du MFFP mentionne qu'il n'y a pas de comité technique interne pour traiter spécifiquement des chemins, mais qu'il y a des comités sur d'autres enjeux, notamment le caribou, où le développement du réseau routier est abordé. Toutefois, il y a un comité pour traiter des chemins, sur les terres II, dont font partie quelques représentants du GNC et du MFFP. Ce comité travaille notamment sur un VO concernant la redondance du réseau routier.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>L'animateur propose d'établir un arrimage entre le comité technique traitant de la question des chemins sur les terres II et le comité technique de la table de GIRT. Un délégué demande si les chemins d'hiver sont pris en compte. Il revient sur les impacts du développement du réseau routier sur la faune et de certains changements majeurs observés au cours du 20^e siècle, notamment la montée des orignaux et la disparition des caribous forestiers. De nos jours, on a même commencé à voir les premiers cerfs de Virginie. Pour lui, les changements observés s'apparentent à une véritable révolution. Il mentionne qu'une utilisation accrue de chemins d'hiver par rapport aux chemins permanents pourrait être une piste de solution. À son avis, il y aurait lieu de cesser les opérations forestières durant la nuit, en raison du dérangement par le bruit. Il ne devrait pas non plus y avoir de récolte sur les monts. Pour lui, certains acteurs entretiennent une vision à court terme basée sur la recherche du profit. Nous devons adopter une vision à plus long terme, pour le bien des générations à venir. Le développement du réseau routier favorise également d'autres activités telles que la chasse sportive, ce qui a un impact significatif sur la faune. L'animateur demande si d'autres délégués souhaitent faire partie du comité technique sur les chemins multiusages. Une déléguée du groupe des BGA mentionne que PF Résolu devrait en faire partie. Le délégué représentant la Corporation foncière de Waswanipi-Nabakatuk souhaite également en faire partie. L'animateur transmettra une invitation aux membres intéressés pour une prochaine rencontre avant la rencontre de novembre. Il vérifiera également ce qui a été fait au comité technique sur les terres de catégorie II et tentera d'établir un arrimage des deux comités techniques.</p> <p>L'animateur aborde l'enjeu de l'harmonisation des différents usages. Il profite du premier moyen inscrit à la grille pour passer le point 10. a. Le deuxième moyen inscrit dans la grille réfère à une question importante pour le délégué du groupe des trappeurs. Il appréhende certaines conséquences si l'on rend publics certains usages et sites sensibles du territoire, entretenus ou utilisés par les Cris. Il mentionne les</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>frayères à titre d'exemple. Il ne souhaite pas mettre ces informations sur une carte. Les délégués sont d'avis que le deuxième moyen doit être retiré de la grille. Les Cris disposent de leurs propres canaux de consultations avec les acteurs de première ligne, dont les BGA pour ce qui concerne les sites sensibles. Toutefois, il y aurait possiblement un besoin de sensibilisation des utilisateurs du territoire.</p> <p>Les délégués n'ont rien d'autre à ajouter ou modifier à la grille des enjeux.</p>	
<p>6. Présentation du rapport de consultation publique de janvier et février 2018</p>	<p>Le planificateur du MFFP informe les membres que le rapport de consultation est actuellement disponible. Il mentionne que la majorité des commentaires reçus concernent l'UAF 086-66. Les commentaires réfèrent surtout aux secteurs de la vallée de la Broadbak et de Mishagamish. Il reprend certains commentaires reçus et les réponses faites par le MFFP. Il n'y a pas eu de commentaires directement en lien avec la planification forestière. Le délégué du groupe des trappeurs mentionne que les BGA prévoient toujours faire de la récolte dans l'aire protégée projetée. Il mentionne que si les BGA interviennent dans le secteur, les membres de sa communauté bloqueront les routes et y établiront leurs campements s'il le faut. Il s'agit pour lui d'un enjeu majeur dont l'issue pourrait historiquement conditionner les relations à venir avec Québec.</p>	
<p>7. Consultation sur le projet de stratégie nationale de production de bois</p>	<p>L'observateur du MFFP mentionne brièvement qu'une consultation publique est en cours concernant le projet de stratégie nationale de production du bois. Il mentionne l'objectif ultime qui consiste à augmenter la possibilité forestière et précise que l'idée n'est pas de récolter de plus grandes superficies. Il donne quelques indications pour pouvoir exprimer ses commentaires dans le cadre de cette consultation.</p>	
<p>8. Consultation publique PAFI-O 2018-2023</p>	<p>L'observateur du MFFP rappelle les étapes précédentes du processus de consultation et que le plan sur 5 ans a déjà été présenté. Il mentionne que les UAF 87-63 et 87-64 feront l'objet d'une consultation auprès des maîtres de trappe, les 17 et 18 juillet prochains. Il propose de tenir une consultation à la table de GIRT si les membres le souhaitent. Il mentionne les principaux changements apportés dont certains ont pour but de répondre aux exigences de la certification.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
9. Points d'information et demandes des délégués		
a. Calendrier des opérations	Ce point a déjà été couvert au point 5.	
b. Site Internet	L'animateur mentionne que les différentes tables de GIRT d'EIBJ ont chacune une page Web en français et en anglais sur le site Internet du GREIBJ, ainsi qu'une page générale pour l'ensemble des tables de GIRT.	
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 12 h.	Sur proposition de M. Paul Dixon, dûment appuyé par M ^{me} Valérie Moses, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement
GNC :	Gouvernement de la nation crie
EIBJ :	Eeyou Istchee Baie-James
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
UAF :	Unité d'aménagement forestière
VO :	Valeurs, objectifs